



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux cent-onzième session

211 EX/34

PARIS, le 9 avril 2021
Original anglais

Point 34 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 40 C/67 ET DE LA DÉCISION 210 EX/37 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 210 EX/37 et de la résolution 40 C/67.

Il rend compte de l'assistance fournie à l'Autorité palestinienne et aux parties palestiniennes concernées, ainsi que de l'évolution de la situation depuis la 210^e session du Conseil exécutif.

Il n'y a aucune incidence financière ou administrative.

Décision requise : paragraphe 37.



job: 202101190

Institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés (Suivi de la décision 210 EX/37)

Introduction

1. La période visée par le présent rapport va de septembre 2020 à février 2021.
2. Le document 211 EX/33 (« Palestine occupée ») donne des informations détaillées sur les activités de l'UNESCO à Gaza. Ces informations ne figurent donc pas dans le présent document.

ÉDUCATION

3. Environ 5,2 millions de Palestiniens vivent dans un contexte d'occupation prolongée, ce qui limite leur accès à l'éducation et menace par conséquent leur droit à l'éducation. En 2019, la situation économique et humanitaire s'est fortement dégradée en Palestine, et la pandémie de COVID-19 a encore aggravé la situation. Dans la zone C de la Cisjordanie et à Jérusalem-Est, l'expansion des colonies, la violence des colons, la démolition et la confiscation de biens ainsi que les expulsions intensifient la pression sur les Palestiniens les plus vulnérables, notamment les réfugiés bédouins qui risquent d'être déplacés de force de leurs foyers¹. De nombreux enfants en Palestine ont vu ou vécu des événements traumatisants et souffrent ensuite de cauchemars, ce qui affecte leur aptitude à apprendre et à s'épanouir².
4. La pandémie de COVID-19 a provoqué un choc néfaste pour le développement socioéconomique palestinien, mettant notamment en danger l'éducation, le bien-être public, les emplois et les moyens de subsistance. La pandémie compromet les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) – en particulier l'ODD 4 relatif à l'éducation inclusive et de qualité – dans le territoire palestinien occupé, et exacerbe et accentue les inégalités, la discrimination et les injustices préexistantes³.
5. Dans ce contexte, l'UNESCO continue de soutenir le Ministère de l'éducation (MoE) et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en mettant l'accent sur une éducation de qualité inclusive et équitable et en s'employant à promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous les Palestiniens, par le biais de conseils stratégiques et d'interventions sur le terrain, ainsi que par son rôle de conseiller technique auprès du Groupe de travail du Secteur de l'éducation.
6. En outre, conformément à la mise en œuvre du plan de lutte contre la COVID-19 du Ministère de l'éducation et au sein du groupe sur l'éducation, l'UNESCO a apporté son soutien pour assurer la réouverture en toute sécurité des écoles, où une méthode d'apprentissage mixte a été adoptée pour garantir la sécurité des élèves et du personnel éducatif. L'ouverture et la fermeture des écoles au cours de la période considérée ont été très dépendantes de l'augmentation des cas de COVID-19, ce qui a obligé le Gouvernement à fermer des établissements scolaires de différents niveaux pour une certaine période et à les rouvrir en fonction des améliorations sur le terrain. Suite au soutien apporté à la réponse d'urgence immédiate à la COVID-19, l'UNESCO fournit des conseils stratégiques au Ministère de l'éducation sur sa réforme de l'éducation dans quatre domaines prioritaires : l'apprentissage à distance, le suivi des performances du système, l'assurance qualité et la gouvernance. Par ailleurs, à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants 2020, l'UNESCO a organisé un dialogue politique sur le leadership des enseignants dans la réponse à la crise. Les discussions ont porté sur le rôle des directeurs d'école, des enseignants, des ministères, de la société civile et des parents pour renforcer la résilience et façonner l'avenir de l'éducation et

1 <https://www.nrc.no/countries/middle-east/palestine/>

2 <https://www.nrc.no/countries/middle-east/palestine/>

3 https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/PSE_Socioeconomic-Response-Pan_2020%20%281%29.pdf

de la profession enseignante, et ont également permis de formuler quelques recommandations politiques.

7. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation et ses partenaires pour renforcer l'enseignement à distance en Palestine en codirigeant l'équipe spéciale sur l'enseignement à distance afin que les plans des partenaires en matière de lutte contre la COVID-19 soient alignés sur la vision stratégique et les besoins du Ministère de l'éducation. Au sein de cette équipe spéciale, l'UNESCO a modernisé le site Web officiel du Ministère pour le rendre plus interactif avec la communauté et les partenaires, et a mis à niveau sa plate-forme en ligne « Tammal » afin d'offrir aux élèves une expérience plus conviviale. En complément de ces efforts, le Programme de développement des capacités pour l'éducation (CapED) soutiendra l'opérationnalisation de la plate-forme électronique et dispensera des formations aux enseignants pour intégrer les compétences transversales en matière de TIC. Il a également conduit une évaluation à l'appui de la mise au point de la chaîne de télévision éducative destinée à réduire la fracture numérique, qui s'est aggravée à l'ère de la COVID-19. Parmi les activités d'enseignement à distance, il a par ailleurs aidé le Ministère à mettre en œuvre le projet de Bibliothèque numérique mondiale, dans le cadre duquel des ouvrages ont été traduits en arabe afin de faciliter l'enseignement à domicile et l'auto-apprentissage.

8. Dans le contexte du Cadre stratégique pour l'éducation dans les situations d'urgence dans la région arabe (2018-2021), l'UNESCO continue de fournir des conseils techniques au Ministère de l'éducation pour garantir l'éducation inclusive, notamment sur la formation des enseignants à l'éducation inclusive et aux méthodes pédagogiques centrées sur l'enfant. Dans le cadre du programme pluriannuel de renforcement de la résilience en Palestine (2019-2021) financé par l'initiative « Éducation sans délai », l'UNESCO, le Ministère de l'éducation et les principaux partenaires ont finalisé un manuel de formation des formateurs sur l'éducation inclusive et ont commencé à former un groupe de superviseurs et de conseillers, ce qui permettra de former près de 3 000 enseignants dans les écoles les plus vulnérables en Palestine.

9. Grâce aux fonds reprogrammés de l'initiative « Éducation sans délai », l'UNESCO – en tant que membre de l'équipe spéciale de soutien psychosocial – a également créé 16 vidéos et met au point un petit jeu vidéo sur les modes de vie sains et le soutien psychosocial afin d'accroître la sensibilisation par le biais des réseaux sociaux et des plates-formes éducatives en ligne. Des activités sportives, de théâtre et de narration appliquant la méthode d'apprentissage mixte seront organisées dans certaines écoles en Palestine afin de fournir un soutien psychosocial et d'atténuer l'impact néfaste de la pandémie.

10. Dans le cadre de sa réponse à la crise de la COVID-19 et du projet « Emploi des jeunes dans la région méditerranéenne » (YEM), financé par l'Union européenne, l'UNESCO a identifié les besoins en compétences dans le secteur du tourisme, l'un des secteurs les plus touchés durant la pandémie, en réalisant une cartographie des programmes d'études dans ce domaine. En décembre 2020, une activité de développement des capacités du personnel technique du Ministère de l'éducation, du Ministère du travail et du Ministère de l'enseignement supérieur a été menée en partenariat avec l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique dans le cadre de l'élaboration du modèle de prévision des compétences, afin d'assurer la durabilité de ce dernier. Pour enrichir encore l'analyse de la prévision des compétences, les données de la plate-forme de recherche d'emploi en ligne (jobs.ps), le plus grand site de recherche d'emploi en Palestine, ont été analysées afin d'identifier les compétences les plus demandées dans les différentes professions. Le projet a également contribué au renforcement des capacités des acteurs nationaux à évaluer et à développer les compétences numériques dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP). En vue de pérenniser ces interventions d'EFTP, l'UNESCO a soumis au Japon une proposition de financement sur l'EFTP et l'apprentissage à distance, qui a été acceptée, et finalise actuellement une proposition similaire à l'Agence belge de développement (Enabel).

11. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a également aidé le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à réviser sa stratégie sectorielle afin de prendre en compte les indicateurs relatifs à l'ODD 4 et les nouveaux développements liés à la pandémie de COVID-19, ainsi que la situation politique.

CULTURE

12. Pendant le deuxième semestre de 2020, la mise en œuvre des activités culturelles, notamment les projets de réhabilitation physique, les spectacles, les expositions et les activités cinématographiques, a encore été considérablement affectée par la crise due à la pandémie de COVID-19. Les mesures de sécurité maintenues par l'Autorité palestinienne ont eu des incidences sur plusieurs activités de terrain en faveur du patrimoine bâti et ont entravé la collecte de données et d'informations sur le secteur de la culture en Palestine. Dans l'ensemble, toutefois, la meilleure préparation du Bureau de l'UNESCO à Ramallah comme de ses principaux partenaires a permis une mise en œuvre plus fluide des activités programmées, malgré les mesures additionnelles de restriction des déplacements et des rassemblements. Voici un aperçu de toutes les activités en cours dans le domaine de la culture et des effets de la pandémie de COVID-19 sur leur mise en œuvre.

13. Certaines initiatives concrètes sont en cours de réalisation en coordination avec les parties prenantes nationales concernées (Ministère de la culture et Ministère du tourisme et des antiquités, entre autres) dans le cadre plus large du Plan de l'équipe de pays des Nations Unies pour une réponse du Système de développement à la COVID-19. C'est le cas notamment de la numérisation du « Musée itinérant », qui vise à offrir à tous l'accès en ligne à ses pièces de collection pendant les périodes de confinement, et de la production de quatre vidéos proposant en ligne des histoires relatives au patrimoine vivant, pour l'éducation et le divertissement des enfants au sein de leurs familles pendant le confinement. Au-delà de ces activités, décrites plus en détail ci-après, l'UNESCO aide le Ministère de la culture à évaluer l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 sur la culture et les industries créatives, en vue de l'élaboration d'un plan d'action complet pour faire face à la crise de la COVID-19 et pour continuer d'améliorer et renforcer la résilience de la culture palestinienne dans les situations d'urgence.

14. En décembre 2020, l'UNESCO a obtenu l'approbation de la prolongation sans frais, jusqu'au 30 juin 2021, du projet de « développement local par la remise en état et la revitalisation de l'environnement historique bâti palestinien », financé par la Suède. Cette prolongation permettra de mener à bonne fin les activités du projet, notamment celles qui sont affectées par la pandémie de COVID-19, et de procéder à la clôture du projet d'ici la fin du mois de juin 2021. Depuis la dernière période examinée, l'UNESCO a achevé plusieurs activités de réhabilitation, de conservation et de sauvegarde du patrimoine culturel, notamment les activités suivantes :

- la remise en état, dans la Vieille Ville de Jérusalem, d'un site du patrimoine culturel utilisé comme école professionnelle ;
- la préparation du plan de conservation et de gestion du site [Sebastia](#), qui figure sur la liste indicative de la Palestine, en collaboration avec le Ministère du tourisme et des antiquités ;
- six sessions de formation en ligne concernant l'étude d'impact sur le patrimoine culturel menées par des experts internationaux et diffusées en direct sur la [page Facebook du Bureau de l'UNESCO à Ramallah](#) afin d'en amplifier la portée et l'impact au-delà des spécialistes du patrimoine. Cette formation visait à renforcer les capacités de 30 professionnels palestiniens de différentes disciplines suivant les méthodes internationales les plus récentes en la matière. Elle a été organisée compte tenu de la situation en Palestine, où plusieurs projets de développement proposés concernent des sites du patrimoine mondial ou inscrits sur une liste indicative. Il convient de noter qu'une telle étude d'impact sur la patrimoine est obligatoire en vertu du décret-loi sur le patrimoine culturel matériel palestinien adopté en 2018 ;

- la mise au point de quatre règlements d'application (concernant les musées, les fouilles, les directives relatives aux inventaires et la conservation et la protection du patrimoine culturel bâti) à l'appui du décret-loi sur le patrimoine culturel matériel de 2018. Chacun de ces règlements a fait l'objet d'une série de consultations avec les organisations de la société civile œuvrant dans les différents domaines concernés, pour s'assurer que les aspirations de ces différentes entités sont dûment prises en compte. Les règlements d'application ont été transmis aux autorités compétentes pour de plus amples consultations et seront ensuite soumis au cabinet du Ministre du tourisme et des antiquités pour approbation finale.

De plus, l'UNESCO a poursuivi la mise en œuvre des activités suivantes :

- la finalisation de la publication faisant un bilan du projet, à travers des exemples d'initiatives couronnées de succès et de bonnes pratiques. Cette publication aborde les aspects techniques et la question de la mobilisation de la communauté. Neuf sites représentant des exemples de réussite dans la réalisation du projet ont été sélectionnés, et leur histoire est racontée, accompagnée d'une brève description du soutien stratégique fourni dans le cadre du projet. La publication doit paraître en anglais et en arabe d'ici juin 2021 ;
- l'aide apportée au Ministère du tourisme et des antiquités aux fins de l'inventaire des objets archéologiques et de leur documentation et entreposage appropriés sur le site du Ministère ;
- le soutien à la mise en service opérationnelle du musée de la Vieille Ville d'Hébron, qui a été remis en état par l'UNESCO. La conception de la première exposition est en cours avec l'appui de l'UNESCO et en consultation avec le Comité pour la réhabilitation d'Hébron, l'entité qui dirigera le musée. En outre, l'UNESCO fournira l'équipement et le mobilier nécessaires au bon fonctionnement du musée.

15. Dans le cadre de l'assistance internationale fournie au titre du Fonds du patrimoine mondial, l'UNESCO soutient l'établissement du plan de conservation et de gestion relatif au site du patrimoine mondial de la « [Vieille Ville d'Hébron/AI-Khalil](#) » ainsi que d'un dossier de candidature pour le site du patrimoine culturel « [Ville millénaire de Jéricho, développement urbain archéologique et historique](#) » qui figure actuellement sur la liste indicative de la Palestine. En ce qui concerne ce second site, le projet d'études préparatoires nécessaire à la constitution du dossier de proposition d'inscription a été établi et présenté en ligne aux parties prenantes locales en janvier 2021. Les études devraient être finalisées au cours du mois de mars 2021 et le dossier de proposition d'inscription être prêt d'ici septembre 2021. L'UNESCO continuera d'apporter son assistance technique au Ministère du tourisme et des antiquités tout au long du cycle de vie des projets.

16. L'UNESCO, s'appuyant sur les ressources de son budget ordinaire, collabore avec le Ministère du tourisme et des antiquités pour l'élaboration de directives techniques et de codes d'aménagement urbain détaillés en vue de gérer l'urbanisation croissante du site du patrimoine mondial « [Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir](#) », conformément au plan de conservation et de gestion approuvé pour ce site. Des réunions techniques avec le Ministère du tourisme et des antiquités, la municipalité de Battir et le Ministère de l'administration locale ont permis de délimiter la zone qui doit faire l'objet de règlements d'application relatifs aux projets de construction en vue de réduire l'impact des nouvelles initiatives de développement sur le paysage culturel. La mise en œuvre a connu des retards en 2020 du fait des restrictions imposées sur les déplacements en relation avec la COVID-19, mais le travail devrait débuter au début de mars 2021.

17. L'UNESCO continue de superviser les travaux de rénovation du musée Riwaya de Bethléem, financés par la Norvège, en vue d'ouvrir un musée multimédia interactif sur la culture palestinienne. Le projet a été prolongé jusqu'en décembre 2021, grâce à une généreuse contribution supplémentaire qui aidera l'Organisation à achever les travaux de rénovation au sein du musée et à remédier aux difficultés du projet, en particulier celles liées à la réparation des dommages causés par l'incendie qui s'est produit en 2018 sur le site, ainsi qu'à intégrer les normes de protection civile.

La crise de la COVID-19 a retardé la réalisation des travaux de rénovation et de réparation des dommages. Cependant, l'UNESCO a réussi à obtenir l'approbation de la protection civile palestinienne quant à ses plans techniques actualisés du musée, ce qui a permis de faire progresser les travaux de rénovation du site.

18. Le prolongement jusqu'à la fin de l'année 2020 du projet « [Renforcement des capacités nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel palestinien](#) », financé par l'Office d'Abou Dhabi pour le tourisme et la culture, a permis à l'UNESCO de continuer à aider le Ministère de la culture à élaborer une loi relative au patrimoine culturel immatériel (PCI). Le projet de loi relative au PCI a été présenté au cabinet du Ministère pour première lecture et a fait l'objet d'un certain nombre de commentaires qui ont été pris en compte. L'UNESCO apporte son soutien aux consultations avec des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes concernées sur le contenu de la nouvelle loi, parallèlement à la deuxième lecture en vue de l'approbation finale de la loi au printemps 2021.

19. L'UNESCO a désigné quatre institutions culturelles en Cisjordanie et à Gaza afin de poursuivre l'inventaire pilote du PCI et de développer les compétences des personnes ayant participé aux sessions de renforcement des capacités en matière de PCI. À ce jour, 13 exercices d'inventaire pilote ont été menés sur différentes dimensions du PCI ; ils concernaient notamment la transformation des aliments – la culture des dattes, les chants traditionnels, la hikaya ainsi que la danse bédouine dahiya et la poésie nabati. Des échantillons vidéo de ces inventaires pilotes ont été publiés sur la [page Facebook du Bureau de l'UNESCO à Ramallah](#) afin de sensibiliser davantage à l'importance de sauvegarder le PCI et de le transmettre aux générations futures. Dans le cadre de ce projet, et plus particulièrement des efforts visant à renforcer les capacités à mettre en œuvre la Convention de 2003, une session de formation en ligne de cinq jours sur l'application effective de la Convention de 2003 a été organisée en octobre et novembre 2020 à l'intention des participants gazaouis, et ce pour la première fois au cours du cycle d'exécution du projet. Le document 211 EX/33 intitulé « Palestine occupée » contient des informations plus détaillées sur cette activité.

20. L'UNESCO a réalisé une [vidéo à l'occasion de la Journée mondiale de l'olivier](#), le 26 novembre 2020, qui mettait particulièrement l'accent sur les pratiques du PCI liées à l'olivier, de la récolte traditionnelle des olives à la consommation d'aliments en passant par des chansons populaires très appréciées célébrant l'olive comme symbole d'identité et de générosité. Cette vidéo a été mise en avant sur la [principale page Web de l'UNESCO](#) consacrée à cette Journée mondiale.

21. Un appui continu a été fourni au Ministère de la culture par le biais du projet « [Repenser les politiques culturelles](#) pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles », financé par la Suède au titre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). En outre, dans le cadre de ce projet, trois débats ResiliArt ont eu lieu en septembre et octobre 2020, sur le thème [des jeunes et des nouvelles technologies](#) à l'heure de la COVID-19, [la situation des femmes](#) dans le domaine de la culture ainsi que [la résilience des institutions culturelles palestiniennes](#) et les perspectives d'avenir pour la scène culturelle indépendante palestinienne en temps de crise. Les débats ont été diffusés en direct sur les plates-formes électroniques officielles du Ministère de la culture.

22. Depuis la dernière période considérée, la Palestine a [officiellement présenté](#), le 13 octobre 2020, son rapport périodique quadriennal sur la Convention, en tenant compte des retours et des commentaires des différentes parties concernées.

23. En coordination avec le Ministère de la culture et avec le soutien du Bureau central palestinien de statistique, et grâce à la coopération et au cofinancement de la Fondation Drosos, l'UNESCO a réalisé une étude reposant sur la méthodologie des Indicateurs Culture|2030, qui visent à mesurer et à évaluer la contribution transversale du secteur de la culture à la réalisation des ODD. Le premier projet de rapport a été présenté en août 2020 ; il s'intéressait à 17 indicateurs sur les 22 énumérés dans la méthodologie des Indicateurs Culture|2030. Une réunion pour approbation du projet de rapport s'est déroulée le 31 août 2020, à la suite de laquelle plusieurs modifications ont été

proposées par les différents ministères concernés et les différents partenaires. La deuxième version du projet est en cours d'examen et le rapport final devrait être livré au printemps 2021.

24. À la suite de l'acceptation d'une proposition de projet soumise par le Ministère de la culture au [programme UNESCO/UE](#) sur l'appui aux nouveaux cadres réglementaires visant à renforcer les industries culturelles et créatives, l'Organisation a pu conclure un accord avec le Ministère de la culture afin d'améliorer l'infrastructure cinématographique palestinienne en élaborant des politiques et des recommandations en la matière ainsi qu'en rédigeant le manuel opérationnel d'une institution nationale dédiée. Grâce à ce projet, le Ministère de la culture prévoit de créer une plate-forme électronique qui regroupera l'ensemble des documents pertinents sur l'industrie et la production cinématographiques palestiniennes. L'UNESCO continuera de proposer son soutien technique au Ministère de la culture et aux entités concernées afin de mener ce projet à bien.

COMMUNICATION ET INFORMATION

25. Au cours de la période considérée, les journalistes en Palestine ont continué d'être victimes de toute une série d'atteintes à leurs droits. Entre septembre et janvier 2021, le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias (MADA) a recensé 176 cas d'atteintes à la liberté des médias, y compris des agressions physiques, la saisie de matériel, des détentions et l'interdiction de couvrir certains événements. Selon le MADA, au cours du seul mois d'octobre 2020, au moins 21 journalistes ont été arrêtés alors qu'ils couvraient des événements sur le terrain et cinq ont été blessés par des balles en caoutchouc qui auraient été tirées par des soldats israéliens⁴.

26. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a continué d'organiser des initiatives/événements de sensibilisation sur la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, notamment :

- en décembre 2020, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a organisé un webinaire de haut niveau intitulé « La liberté d'expression en ligne et hors ligne/La liberté de la presse/Les défenseurs des droits de l'homme » conjointement avec le Bureau de représentation des Pays-Bas, le Bureau de représentation de la Suède et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à l'occasion de la célébration de la Journée des droits de l'homme/de la Conférence mondiale sur la liberté de la presse 2020 en Palestine. Le webinaire a offert un espace de discussion et a permis le partage d'expériences entre homologues nationaux. Suite au webinaire, il est envisagé de mettre en place des collaborations pour soutenir les droits de l'homme, et en particulier les droits des journalistes ;
- à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, l'UNESCO a organisé un débat d'une journée intitulé « La réalité palestinienne en comparaison avec d'autres situations internationales concernant la liberté et les atteintes aux droits des journalistes ». Ce débat a permis l'échange de points de vue sur les lois et traités nationaux et internationaux relatifs à la liberté d'expression, y compris en ligne, et à la sécurité des journalistes. Des journalistes, des militants, des universitaires et des représentants des médias ont participé à cet événement.

27. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a organisé des visites de médias au titre de son soutien au « Réseau des responsables de la sécurité » établi pour assurer le suivi des recommandations visant à renforcer les politiques et protocoles de sécurité, en accordant une attention particulière aux femmes journalistes. L'UNESCO a continué de renforcer les capacités de l'équipe de base travaillant sur la gestion de la sécurité grâce à des formations internes, qui se sont poursuivies au cours du dernier trimestre de 2020.

⁴ <https://www.madacenter.org/en/article/1327/>

28. Tout au long du mois d'octobre 2020, l'UNESCO a également organisé des sessions de formation destinées à présenter la version arabe de son manuel intitulé *Journalisme, « fake news » et désinformation : Manuel pour l'enseignement et la formation en matière de journalisme*. La formation en ligne a fourni aux journalistes et aux éducateurs des outils pour faire face à la désinformation, en particulier à la « désinfodémie » liée à la COVID-19. Des documents de sensibilisation du public ont été produits, notamment un manuel pour reporters en zones à risques.

29. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a poursuivi la finalisation du premier document de référence sur la politique nationale d'éducation aux médias et à l'information en vue de la préparation d'une stratégie nationale en Palestine. Il s'appuie sur les principes directeurs de l'UNESCO en matière d'éducation aux médias et à l'information (MIL) et sur le modèle de programme d'enseignement en la matière, et prend en compte les réalités locales du pays et la réponse du Gouvernement à la COVID-19. Le document devrait être présenté aux parties prenantes et examiné avec elles au début de 2021.

30. À l'occasion de la Journée internationale de l'accès universel à l'information et de l'édition 2020 de la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a pris part à une série de webinaires intitulée « Éduquer les jeunes aux médias et à l'information – élément fondamental pour mettre en œuvre des politiques d'accès à l'information et atteindre les objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 dans la région arabe », et organisée du 7 au 9 décembre 2020 par le Bureau régional de l'UNESCO pour la science dans les États arabes et l'Alliance mondiale pour les partenariats sur l'éducation aux médias et à l'information (GAPMIL).

31. Dans le cadre du projet intitulé « Renforcer la recherche sur les médias dans les facultés de médias », financé par le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) et prolongé jusqu'en mars 2021, l'Université ouverte Al-Quds a créé un centre de recherche, en étroite collaboration avec d'autres universités de Cisjordanie et de Gaza. Ce centre de recherche constitue un cadre qui offre des possibilités de travail et d'apprentissage fondés sur la collaboration dans des domaines tels que la narration numérique, l'information financière, le journalisme de données, la vidéographie et l'éducation aux médias et à l'information.

ÉGALITÉ DES GENRES

32. L'UNESCO soutient et s'efforce de promouvoir l'égalité des genres en Palestine grâce à l'intégration des questions de genre dans toutes les activités qu'elle met en œuvre dans les domaines de la culture, de l'éducation ainsi que de la communication et de l'information.

33. Concernant l'égalité des genres dans les médias, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, en étroite coopération avec le Secteur CI, prévoit de former et de sensibiliser les journalistes palestiniens au traitement des questions liées à la violence contre les femmes et les filles, ainsi que de renforcer la contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes.

MOBILISATION DES JEUNES

34. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah participe activement au Groupe thématique des Nations Unies sur les jeunes, et en particulier à l'exercice de recensement actuellement mené pour mettre en évidence les meilleures occasions de créer des synergies et d'étendre la collaboration pour 2021-2022 à l'appui d'interventions liées à la jeunesse dans les domaines clés suivants : « *Soutenir les initiatives en matière d'engagement civique qui permettent aux jeunes (en particulier aux jeunes filles) de s'exprimer (c'est-à-dire les élections)* » et « *l'autonomisation économique* ».

35. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah met également au point des outils de collecte de données afin de mettre en évidence les compétences nécessaires à la relance du secteur du tourisme en

Palestine. L'analyse de ces données permettra d'éclairer les politiques et les interventions visant à accroître les possibilités d'emploi des jeunes, ainsi qu'à réduire le déficit de compétences pour répondre aux besoins du marché du travail.

Golan syrien occupé

36. Le projet d'appui aux étudiants du Golan syrien occupé, lancé en 2009 et financé par le Fonds-en-dépôt japonais, a pris fin en mars 2013. Faute de ressources extrabudgétaires supplémentaires, cette aide n'a pu être prodiguée pendant la période considérée.

Projet de décision proposé

37. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné les documents 211 EX/33 et 211 EX/34, ainsi que l'annexe à la présente décision,
2. Rappelant ses décisions antérieures relatives aux « institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés »,
3. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 212^e session et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport de suivi à ce sujet.

ANNEXE



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Deux cent-onzième session

211 EX/PX/DR.34.1
PARIS, le 9 avril 2021
Original anglais

COMMISSION DU PROGRAMME ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (PX)

Point 34 APPLICATION DE LA RÉOLUTION 40 C/67 ET DE LA DÉCISION 210 EX/37 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

PROJET DE DÉCISION

Le Conseil exécutif,

I. PALESTINE OCCUPÉE

1. Rappelant sa décision 185 EX/36 et la résolution 38 C/72, ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatif au droit à l'éducation, les articles 24, 50 et 94 de la quatrième Convention de Genève en ce qui concerne le déni du droit des enfants à l'éducation, la Convention de La Haye (1954) et ses Protocoles additionnels, et la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), et rappelant également l'avis

consultatif de la Cour internationale de justice, en date du 9 juillet 2004, concernant les « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé »,

2. Ayant examiné les documents 211 EX/33 et 211 EX/34,
3. Résolument engagé en faveur de la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, manuscrits, livres et autres biens historiques et culturels qui doivent être protégés en cas de conflit, ainsi que des écoles et de tous les établissements éducatifs,
4. Déplore les effets préjudiciables que les confrontations militaires ont eus dans les domaines de compétence de l'UNESCO à l'intérieur de la bande de Gaza, notamment en ce qui concerne les institutions éducatives et culturelles ;
5. Profondément préoccupé par les atteintes portées par l'armée israélienne aux écoles et universités palestiniennes, exige que les autorités israéliennes cessent les actions qui portent atteinte aux principes de l'UNESCO et aux dispositions de la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous (1990), et réaffirme, à cet égard, que les écoles, les universités et les sites du patrimoine culturel bénéficient d'une protection spéciale et ne doivent pas être pris pour cibles ;
6. Exprime la préoccupation croissante que lui inspire le Mur, qui nuit aux activités des institutions éducatives et culturelles, et exige, à cet égard, qu'Israël, la Puissance occupante, mette fin à toutes ses activités de colonisation, notamment la construction du Mur et toute autre mesure tendant à modifier le caractère, le statut et la composition démographique du territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et aux alentours de Jérusalem-Est et du monastère de Crémisan dans le Gouvernorat de Bethléem, qui nuisent au tissu social palestinien et empêchent les élèves et étudiants palestiniens d'exercer pleinement leur droit à l'éducation ;
7. Prend note avec une vive préoccupation de la censure pratiquée par Israël sur les programmes d'enseignement scolaires et universitaires palestiniens à Jérusalem-Est, et prie instamment les autorités israéliennes de mettre immédiatement fin à cette censure ;
8. Exprime sa gratitude à l'ensemble des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales concernés pour leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO en Palestine, ainsi que pour la construction d'écoles pour les enfants palestiniens, telles que l'école de Tana, près de Naplouse, et les deux écoles de Khan Al-Ahmar et Abu Nuwar, près de Jérusalem, et les exhorte à continuer d'aider l'UNESCO dans cette entreprise ;
9. Regrette vivement la destruction d'écoles par les autorités israéliennes, y compris les écoles d'Abu Nuwar et de Tana, et prie instamment les autorités israéliennes d'abandonner tout projet de nouvelle démolition, notamment en ce qui concerne l'école de Khan Al-Ahmar ;
10. Remercie la Directrice générale des résultats obtenus en faveur de la protection, de la reconstruction, de la réhabilitation et de la restauration des sites archéologiques et du patrimoine culturel palestiniens, l'invite à redoubler d'efforts à cet égard et à renforcer l'assistance de l'UNESCO aux institutions éducatives et culturelles palestiniennes en vue de répondre aux besoins de renforcement des capacités dans les domaines de compétence de l'UNESCO, notamment en développant le programme d'assistance financière aux élèves et étudiants palestiniens, et la prie d'organiser, dès que possible, la neuvième réunion du Comité conjoint UNESCO-Palestine ;

II. GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

11. Invite également la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre ses efforts visant à préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément aux dispositions pertinentes de ses décisions ;
 - (b) à déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés, et à fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé ;

- (c) à envoyer un expert chargé d'analyser et d'évaluer les besoins des institutions éducatives et culturelles dans le Golan syrien occupé, et de lui en rendre compte avant la 212^e session du Conseil exécutif ;

III.

- 12. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 212^e session, et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport d'étape à ce sujet.